



**HAL**  
open science

**Compte rendu de Cécile Fabris, Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge. Le collège de Laon (XIVe-XVe siècles), Paris, École des chartes (“ Mémoires et documents de l’École des chartes ”, 81), 2005, 504 p.**

Antoine Destemberg

► **To cite this version:**

Antoine Destemberg. Compte rendu de Cécile Fabris, Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge. Le collège de Laon (XIVe-XVe siècles), Paris, École des chartes (“ Mémoires et documents de l’École des chartes ”, 81), 2005, 504 p.. *Revue historique*, 2008, 645, pp.150-152. 10.3917/rhis.081.0099 . hal-04279982

**HAL Id: hal-04279982**

**<https://univ-artois.hal.science/hal-04279982v1>**

Submitted on 26 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Comptes rendus

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2008/1 (N° 645), PAGES 99 À 227  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130568117

DOI 10.3917/rhis.o81.0099

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-historique-2008-1-page-99.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ou sur des reliques ; mains jointes comme signe de prière ou de demande. L'accolade est une démonstration de bienveillance. Le baiser signe la paix, la salutation, l'amour fraternel, la réconciliation. Il participe du rituel seigneurial de l'hommage ou du rituel eucharistique de la messe. C'est un geste diplomatique. Depuis le baiser de Judas, il peut aussi renvoyer à la trahison. Le lit partagé relève d'un code diplomatique plus qu'il n'est un contact sexuel. De même, la monture à cheval partagée est un rituel égalitaire qui actualise une conclusion de paix. Le geste n'a pas seulement une fonction expressive et démonstrative, il a valeur d'engagement comme acte juridique. La difficulté est donc réelle pour l'historien : il n'y a pas de symbolisme univoque tant l'ambivalence des gestes reste délicate à interpréter. De la paix à la trahison, les rituels corporels participent d'une culture de la communication qui recèle ses propres codes, comme l'ont déjà montré les travaux de Jean-Claude Schmitt, Nicolas Offenstadt, Michel Pastoureau et Klaus Van Eickels. L'accès est d'autant plus difficile que les textes des chroniques se situent à l'articulation d'efforts normatifs pour réguler les expressions corporelles et de descriptions symboliques pour interpréter les mouvements du corps comme signes des mouvements de l'âme. Entre normativité et description, entre gestes et symboles, entre réalité et discours, entre ambivalence et codification, entre une modélisation à partir de catégories toutes faites et la réalité historique que l'historien se doit de débusquer, la tension est grande.

Au terme de l'étude, Klaus Oschema souligne les acquis. Si les médiévaux ont conscience d'une séparation entre espace public et espace privé, l'étude aura montré qu'il n'y a pas de dissociation entre les deux, tant le champ de l'institutionnel se mêle au champ de l'émotionnel, comme le sous-titre l'indique (*Studien zum Spannungsfeld von Emotion und Institution*). Dans la pratique de l'amitié, le geste de la personne se subsume en sa publicité et en son individualité : il est un engagement public et un acte personnel. Aussi l'amitié est-elle le lien personnel qui perdure par-delà la mutation institutionnelle de l'État féodal à l'État moderne : la stabilité politique se fonde sur les relations de personnes. La thèse de l'auteur est donc claire : émotion et politique sont inséparables. L'émotion renforce les structures juridiques et participe au processus d'institutionnalisation d'un État. La politique se construit à travers l'émotion. Les émotions jouent comme facteurs politiques à l'époque. C'est ainsi que, près d'un siècle après Huizinga, on retrouve, pour cette société « automnale » que l'historien flamand avait si poétiquement décrite, la force et la puissance des émotions qui en animaient le rythme.

Bénédicte SÈRE.

Cécile Fabris, *Étudier et vivre à Paris au Moyen Âge. Le collège de Laon (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, École des chartes (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 81), 2005, 504 p.

Issu d'une thèse de l'École des chartes, l'ouvrage de Cécile Fabris sur le collège de Laon apporte une nouvelle pierre à l'entreprise de restitution historique de l'activité des collèges parisiens à la fin du Moyen Âge. Il vient prendre place aux côtés des études récentes de Nathalie Gorochov, sur le collège de Navarre, et de Thierry Kouamé, sur le collège de Dormans-Beauvais, témoignant ainsi d'un renouveau historiographique de la question, dont Jacques Verger souligne – dans la préface – qu'elle est un moyen d'accès privilégié aux structures du quotidien des

maîtres et étudiants peuplant la rive gauche du Paris médiéval. S'appuyant sur l'exploitation conjointe de nombreuses sources imprimées et de fonds d'archives variés, documentant l'histoire du collège jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle et conservés essentiellement à Paris, à Laon et au Vatican, cette minutieuse monographie, articulée en trois parties, s'applique à ne rien négliger des aspects institutionnels, sociaux, économiques, topographiques et intellectuels de cette maison « moyenne ».

La première partie (p. 25-124) s'intéresse au cadre institutionnel de ce qui fut originellement une double fondation, initiée le 13 janvier 1314 par deux serviteurs de Philippe le Bel, l'un chanoine de Laon et trésorier de la Sainte-Chapelle, Guy de Laon, et l'autre, conseiller du roi au Parlement, Raoul de Presles. Le caractère double de cette fondation originale, destinée à accueillir des écoliers des diocèses de Soissons et de Laon, ne résista toutefois pas aux tensions entre les deux communautés, et aboutit en 1324 à l'autonomisation du collège de Laon. Ce n'est qu'en 1340 que l'institution intégra une maison confortable, léguée par l'un des exécuteurs testamentaires du fondateur, située entre la rue de la Montagne Sainte-Genève et la rue Saint-Hilaire. Les statuts réglementant le fonctionnement quotidien du collège, rédigés en 1327 et composés de 19 articles particulièrement détaillés, s'avèrent peu originaux au regard des statuts des autres collèges contemporains. Ils s'illustrent néanmoins par une remarquable rigueur qui leur vaut d'être appliqués presque inchangés jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, même s'ils n'empêchèrent pas le collège – originellement fondé pour accueillir 16 étudiants pauvres désireux d'étudier à la Faculté des arts – de se voir doté, au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, de nouvelles bourses destinées à des étudiants des facultés supérieures. C'est à l'évêque de Laon que revenait la tâche de veiller au respect des règles statutaires, secondé par des commissaires chargés du recrutement, du contrôle de la gestion et de la discipline, ainsi que de la désignation des officiers. Quant au fonctionnement quotidien, il était assuré par ces officiers issus de la communauté des boursiers, le maître ou principal, muni de compétences larges, assisté en matière de gestion et de justice par un procureur désigné annuellement, et pour les tâches quotidiennes par un prévôt semainier.

La deuxième partie de l'ouvrage (p. 125-230) décrit le fonctionnement quotidien du collège en s'appuyant sur l'exploitation des cartulaires et des séries de comptes qui nous sont parvenus. L'A. entreprend une minutieuse reconstitution du patrimoine, composé de maisons, de terres et de rentes, et distingue trois temps dans son évolution : la période qui s'ouvre avec la dotation initiale de 1314 et s'étend jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle se caractérise par une extension du patrimoine mobilier autour du noyau initial du collège, tandis que la seconde phase, initiée à partir des années 1370, constitue davantage une diversification de celui-ci et aboutit à sa dispersion géographique dans et hors de Paris. Enfin, la troisième et dernière étape, qui englobe le XV<sup>e</sup> siècle, témoigne plutôt d'un ralentissement de cette extension qui se limite de plus en plus à l'intégration de legs souvent modestes mais nombreux. Malgré une tenue des comptes rendue complexe par cette dispersion du patrimoine, les procureurs montrent une rigueur et un effort réels pour tendre vers un équilibre financier précaire du fait des faibles revenus de l'établissement. Cela explique la pugnacité avec laquelle sont défendus les biens du collège, nécessitant parfois l'engagement de procédures judiciaires longues et coûteuses pour assurer les droits de l'établissement sur ses revenus. Si les séries comptables du collège de Laon ne livrent que de rares informations concernant la vie intellectuelle, l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque, ainsi que d'éventuelles leçons tenues au sein du collège, le bilan s'avère plus riche en ce qui concerne la vie religieuse : entretien des instruments liturgiques, achats de luminaires, gestion des rentes issues des obits traduisent une activité liturgique régulière, marquée

par le souci de la célébration des morts, le respect des grandes fêtes du calendrier chrétien, mais aussi d'un calendrier plus proprement laonnois.

La troisième et dernière partie de cette étude (p. 231-304) est consacrée à l'exploitation des résultats d'une enquête prosopographique menée sur la population du collège entre 1313 et 1480. Malgré le caractère lacunaire des sources à disposition, l'A. aboutit à un corpus riche de 368 individus identifiés, constituant une communauté dont l'effectif varie, selon les années ou les périodes de l'année, entre 9 et 22 boursiers. La durée moyenne des séjours – entre trois et cinq ans – apparaît brève au regard des durées des cursus universitaires qu'imposent les textes normatifs, mais permet d'assurer un taux de renouvellement important des effectifs. Si ce groupe s'avère numériquement dominé par les étudiants ès arts – 85 % des effectifs –, c'est néanmoins une petite élite de boursiers supérieurs et d'officiers qui domine administrativement le collège, certains d'entre eux pouvant demeurer durant quinze ans au sein de l'institution. À l'échelle de la population générale de l'Université de Paris, les boursiers du collège de Laon s'illustrent par un taux de réussite plus important que la moyenne des étudiants, notamment lorsqu'il s'agit d'accéder aux facultés supérieures ou d'obtenir des bénéfices. Mais, de façon générale, leurs carrières révèlent des ambitions modestes : la plupart aspirent à des canonicats dans leur diocèse d'origine, ou dans un diocèse voisin, et rares sont ceux qui connaissent des carrières flamboyantes, à l'exception de quelques médecins qui se distinguent et font l'originalité du collège de Laon. L'A. s'intéresse enfin à la nature et au maintien du lien contracté dans et avec l'institution. Par un stimulant essai de reconstitution des réseaux de sociabilité mené à partir des relations documentées par les clauses testamentaires et les suppliques adressées au pape, l'A. identifie trois cercles de relations centrées sur le collège, allant du plus étroit, celui des anciens boursiers eux-mêmes, au plus lâche, celui des lointains protecteurs, princes et prélats, en passant par le cercle intermédiaire des « amis » du collège.

S'achevant par d'abondantes annexes (p. 311-448) comprenant l'édition de nombreuses sources – statuts, titres, fondations, comptes, planches –, de précieux tableaux et figures – également présents dans le texte et facilitant régulièrement la lecture –, de plus d'une centaine de notices prosopographiques et enfin d'une importante bibliographie classée par thèmes (p. 456-476), l'étude de Cécile Fabris offre un panorama particulièrement utile sur une institution universitaire parisienne de taille moyenne. La conclusion de l'A. sur la « banalité » du cas étudié ne doit en rien amoindrir les mérites d'un travail rigoureux, permettant au contraire de souligner toute la fragilité de ces établissements, qui, bien que modestes, n'étaient pas moins soucieux de leur pérennité et de leur honneur, et constituaient un atout de taille dans la conduite d'études à l'Université pour de petites communautés marquées par un ancrage local.

Antoine DESTEMBERG.

Michael Staunton, *Thomas Becket and his Biographers*, Woodbridge, The Boydell Press (« Studies in the History of Medieval Religion », XXVIII), 2006, VIII-246 p.

Dans cet ouvrage, Michael Staunton choisit un parti pris original : celui de ne pas aborder le personnage de Thomas Becket sous l'angle de la biographie, ni même de sa postérité dans l'abondante littérature hagiographique ultérieure, mais